

Inspector of Indian Agencies for the southeast (which unlike its northern and southwestern counterparts had not been abolished in 1917-1918) was reclassified Regional Supervisor of Indian Agencies.

Not all records within RG 10, series C.II.2 have been microfilmed in the present filming project. Access to certain records within the series is currently restricted under the terms of the *Access to Information Act* or the *Privacy Act* and such records have not been filmed. Please consult the National Archives of Canada concerning access to these restricted records.

centrale a été installée à Vancouver. Le bureau du commissaire aux affaires indiennes de la Colombie-Britannique a été conservé alors que le bureau d'inspection du Sud-Est (qui n'avait pas été aboli en 1917-1918, comme cela avait été le cas pour les bureaux d'inspection du Nord et du Sud-Ouest) a été reclassifié pour devenir celui du superviseur régional des agences qui concernent les Indiens.

Certains documents de la série C.II.2 du RG10 n'ont pas été inclus dans le projet actuel de microfilmage. L'accès à certains documents de cette série est actuellement limité en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; la série complète n'a donc pas été microfilmée. Prière de communiquer avec les Archives nationales du Canada à propos de l'accès à ces documents à diffusion restreinte.